

Société | Expulsion à Saint-Médard en Jalles, les associations se mobilisent



Le rythme des expulsions de squats s'est accéléré ces derniers mois. Le 21 mai, 140 personnes sont expulsées de L'Ascenseur , à Talence. Le 9 juillet, 60 personnes doivent quitter Le Gars rage, rue des Cordeliers. Aujourd'hui, c'est au tour de la Zone du dehors, un collectif citoyen qui a récupéré des maisons à Saint-Médard en Jalles pour héberger des personnes, dont le nombre varie entre 60, d'après la Préfecture, et 120 selon les associations engagées sur place. De nombreuses familles en font partie, dont une vingtaine d'enfants âgés de 2 mois à 14 ans.

La Zone du dehors occupait 13 maisons appartenant à ArianeGroup. Elles vont être vendues dans un an à la ville de Saint-Médard en Jalles pour y construire 500 logements et une promenade au bord de la Jalles. Les travaux sont prévus à l'horizon 2021-2022.

Le squat, entre occupation illégale et détresse humaine

Le collectif La Zone du dehors a demandé à la mairie et à ArianeGroup de leur permettre d'occuper les lieux pendant un an, le temps « de respirer, se poser et chercher d'autres solutions. Le but de ces gens, ce n'est pas de vivre en squat » explique Shirley, membre du collectif. Elle déplore qu'aucune enquête sociale n'ait été menée et que le maire de Saint-Médard en Jalles, Jacques Mangon, n'ait rien fait pour les aider. « Nous n'allons pas disparaître. Où va-t-on retrouver ces gens-là ? Dans les rues de Bordeaux, du Bouscat, de Mérignac... C'est de l'humain, avec des vrais visages, des vraies histoires. Le bien-fondé de leur présence ici, ça ne nous regarde pas. La question c'est quel accueil on leur propose. »

Pour Jacques Mangon, son rôle ne consistait pas à répondre à cette demande de réquisition. « Ces maisons sont un bien privé, occupé illégalement depuis plus de huit mois. Beaucoup de précautions ont été prises donc on ne peut pas dire que la puissance publique s'est comportée de manière sourde et muette. Sur le plan social, on les a accompagnés autant que faire se peut. Nous avons eu des difficultés pour entrer en contact avec ces gens parce que les associations ont fait blocage. »

Les associations contestent cette accusation. Des médiateurs du GIP n'ont pas été reçus par des membres du collectif, sans que les associations interviennent. Le réseau associatif mis en place était conséquent : Médecins du monde, Education sans frontières, la Fondation Abbé Pierre, Les enfants de Coluche, Ovale Citoyen et Dynamo ont proposé respectivement un accès au soin, la scolarisation des enfants, la récupération de meubles, de vêtements, de nourriture et un accès à l'eau.



Les associations demandent de suspendre les expulsions

Le 11 juillet après-midi, les associations et collectifs d'aide aux personnes à la rue sont montées au créneau et ont organisé une manifestation d'urgence devant la préfecture. Ils ont adressé un courrier à Mme la Préfète pour suspendre les expulsions à venir et trouver des solutions dignes pour héberger les 2000 personnes sans domicile sur l'agglomération bordelaise. Ils dénoncent " l'inutilité des expulsions, qui sont très coûteuses pour l'Etat et ne font que pousser les personnes vers des logements de plus en plus insalubres."

Venu pour rencontrer les familles à Saint-Médard en Jalles, le député de La France Insoumise Loïc Prudhomme a rappelé les obligations légales de l'Etat en matière de logement. La directrice de cabinet de la Préfète lui a tenu dans la matinée « des propos très rassurants sur le fait que la préfecture agissait avec humanité et trouvait des solutions de logement pour tous. Factuellement, ce n'est pas le cas. Sur la durée, après quelques nuits d'hôtels, on retrouve cette population dans les rues. Ce système est cynique. Même le 115, numéro d'urgence, renvoie vers les squats qui sont en train d'être évacués. L'Etat doit assumer son rôle et garantir l'accès au logement et à une vie digne. Et un maire, quel que soit sa commune, a des pouvoirs. Tout le monde renvoie ça chez son voisin, en espérant que la commune d'à côté va le prendre en charge. Le problème doit être abordé à l'échelle de la métropole. Il y a 24 000 logements vacants. Certains rétorquent que les logements sont amiantés. Entre un logement qui serait potentiellement amianté et le trottoir avec une couverture de survie, le choix est vite fait en termes de dignité et de sécurité. »

En fin d'après-midi, la directrice de cabinet de la Préfète, Angélique Rocher-Bedjoudjou, a reçu des représentants de Médecins du monde, la Cimade et la Zone du dehors. Elle assure que la préfecture a réalisé un diagnostic social au préalable et que toutes les personnes se sont vu offrir des solutions d'hébergement. Du côté des associations, l'impression demeure que le dialogue est rompu avec l'Etat et les expulsions estivales ne font que commencer...



Léa Calteau

Crédit Photo : Léa Calteau
Publié sur aqui.fr le 11/07/2019
[Url de cet article](#)